



PREAVIS MUNICIPAL N°3/2018

Concernant le rapport sur les comptes de la commune de Trélex et la décharge de sa gestion pour l'année 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

L'établissement des comptes 2017 nous a donné beaucoup de sueurs froides. Lors de la lecture des comptes en Municipalité le 16 avril dernier, le déficit des comptes annuels s'établissait à CHF 1,25 million.

En effet, les rentrées fiscales sont en forte baisse par rapport aux comptes 2016 et aussi par rapport au budget. Une recherche nous a démontré que l'administration fiscale avait dû rembourser des acomptes antérieurs à 2017 à des contribuables pour près de 2 millions de francs.

Du fait de la forte diminution des rentrées fiscales, il nous restait plus qu'à espérer une bonne nouvelle de la part du Canton.

La bonne nouvelle du Canton arrivait le matin du 26 avril nous annonçant un retour total sur la facture sociale, péréquation et police, de plus de CHF 2 millions. (Manquent les thématiques, mais Trélex normalement pas concernée) Ainsi, les comptes de notre commune bouclent l'année 2017 avec un excédent de revenus de CHF 924'701.97, par rapport à un budget déficitaire prévu de CHF 680'105.00.

Il y a lieu de relativiser ce résultat pour les raisons suivantes, car dans les comptes 2017 nous avons deux retours de la facture sociale, péréquation et police, l'un pour 2017 comme mentionné, et l'autre pour CHF 750'490.00 pour l'année 2016, mais ce montant figure aussi dans les comptes 2017.

De ce fait :

- Les comptes 2017 boucleraient effectivement avec un excédent de revenus de CHF 174'211.97. (CHF 924'701.97 moins le retour du Canton 2016 de CHF 750'490.00)
- Les comptes 2016 auraient connu aussi un excédent de revenus, mais de CHF 305'966.17 (CHF 444'523.83 excédent de charges en comparaison d'un retour du Canton de CHF 750'490.00)
- D'ailleurs, dans les comptes 2016 nous n'avons pas pu reconstituer deux réserves pour un total de CHF 500'000.00.

En revanche, une provision de CHF 500'000.00 existe toujours au bilan dans le 9282.21 « Fonds de Réserve Débiteurs » pour palier à une demande de restituer des acomptes pour contribuables fortunés qui verraient leur situation se modifier ou quitter notre commune.

Avant de vous proposer en automne le préavis d'imposition pour 2019, nous allons faire une simulation des comptes 2018 en cours pour savoir quelle tendance nous attend pour le budget 2019.

Selon le **tableau des investissements 2017** en annexe, le préavis de l'aménagement du trottoir route de Genolier, 02/2014, est terminé, ainsi que celui de la déchetterie 08/2014, avec un premier amortissement annuel dans les comptes 2017.

Rubrique 45. Ordures ménagères, déchetterie et élimination

Cette rubrique a été équilibrée tout d'abord par une imputation interne de 442 jeunes (moins 14) exemptés de la taxe déchets inscrit en revenu. Ce revenu se transformera en charges sociales imputé au 710.3900 dans le service social, puisqu'il s'agit d'une décision du Conseil Communal pour soulager les familles. Finalement, le chapitre se trouve excédentaire ; un montant de CHF 10'841.67 a pu être attribué pour la deuxième année consécutive au compte réserve No. 9280.45, le solde à fin 2017 étant de CHF 30'132.52.

La notice de la DGE sur le financement de la gestion des déchets selon le principe de causalité du « pollueur - payeur » n'autorise pas aux communes de couvrir les frais d'élimination des déchets urbains. Seul les déchets spéciaux (carnés, solvants, routes, inertes, etc.) peuvent être puisés dans les impôts.

Du fait de l'attribution d'un montant à la réserve deux ans de suite, la Municipalité décidera dans le courant de l'année 2018, si la taxe de base de CHF 100.00 pour déchets ménagers valorisables pouvait subir une modification à la baisse dès 2019.

En annexe, vous trouverez le rapport sur la gestion 2017 de la Municipalité qui est soumis au vote dans les conclusions de ce préavis.

Ci-après, nous vous présentons ci-après quelques postes dont les fluctuations sont comparées au budget 2017 et qui nous semblent mériter des commentaires :

Chapitre 1 – ADMINISTRATION GENERALE

Page 1/18 – Autorités

Conseil Communal

-CHF	8'000.00	moins de rétributions
Charges		

Municipalité

CHF	15'600.00	moins de vacances et frais
Charges		

Page 2/18 – Administration et Tourisme

Administration

-CHF 36'000.00 110.3110 moins de charges que budgétées suite
Charges changement greffière, travail bourse imputé à l'eau

Moins de frais et dépenses en général

Tourisme

Chapitre équilibré,
Taxe de séjour, en relation avec les encaissements

Page 3/18 – Transports publics

-CHF 13'300.00 180.3510 – TPN bassin 3 – charges cantonales moins élevés
Charges

+CHF 10'600.00 180.3520 - solde préavis Conseil Régional 2011-15
Charges

Chapitre 2 – FINANCES

Page 4/18 – impôts

-CHF 5'000.00 210.3300 - défalcatons, impôts source rendu,
Charges Montant prélevé à la réserve, voir 210.4800

***-CHF 1'990'000.00 210.4001 et 4002
Revenus massive diminution des rentrées fiscales, voir texte préavis***

+CHF 206'000.00 210.4011 – taxations antérieurs à 2005 !
Revenus

Fluctuations dans les recettes conjoncturelles.

Page 5/18 - Service financier

+CHF 130'710.00 220.4521 - voir texte du préavis
Revenus *retour péréquation année 2016*

+CHF 527'335.00 220.4522 – voir texte du préavis
Revenus *retour provisoire année 2017*

Chapitre 3 - DOMAINES ET BATIMENTS

Page 6/18 – Terrain – Forêts – Gravière

-CHF Revenus	4 '000.00	310.4230 – remboursement d'un DDP trop élevé
+CHF Charges	10'000.00	320 – coupe gravière pas faite, pas de revenu budget bien tenu par notre garde forestier
-CHF Revenus	300'000.00	321 - pas d'ouverture de la gravière

Pages 7 à 10 sur 18 – Bâtiments communaux

Cette rubrique est bien tenue tant au niveau des recettes que des charges

Auberge
Fin des travaux en 2018

Collège Marmouzets
3523.4270 – moins de charges = moins de locations scolaires

Salle polyvalente
Rien de particulier

Ferme Galé
Rubrique équilibrée
Excédent de recettes attribué au fonds de rénovation

Chapitre 4 – TRAVAUX

Cette rubrique est bien tenue tant au niveau des recettes que des charges.

11 à 13/18 – urbanisme, routes, ordures, égouts

Urbanisme
Rien de particulier

Routes
Moins de dépenses que budgété
430.3321 – amortissement du préavis 02-2014

Parcs, Promenades, cimetière
Moins d'entretien

45. ordures ménagères, déchetterie et élimination

Les comptes sont équilibrés par attribution à la réserve
Voir texte du préavis

451.4900 – personnes exonérées de la taxe
451.3310 – amortissement déchetterie

+CHF 0

46. Égouts, épuration

Équilibré par virement du solde aux fonds de réserve affecté

Solde du fonds de réserve égouts CHF 868'090.89,
Plus CHF 46'509.76

Solde du fonds de réserve épuration CHF 433'708.23,
Plus CHF 15'503.25

Chapitre 5 - INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Charges en diminution dans l'enseignement, car population en augmentation
dans les autres communes (AISGE)
Aussi en parallèle avec diminution des revenus

Page 14/18 – primaire, secondaire

-CHF Charges	36'000.00	510.3520 - primaire 81 élèves, moins 2
-----------------	-----------	---

-CHF Charges	130'000.00	520.3522 - secondaire 74 élèves, moins 17 !
-----------------	------------	--

Chapitre 6 – POLICE

Page 15/18 – Police, SDIS, PC

+CHF Revenus	59'000.00	600.4512 = CHF 13'664 en 2016 600.4513 = CHF 45'365 en 2017 Retour sur deux ans
-----------------	-----------	---

-CHF Charges	5'500.00	65 - SDIS économie d'échelle
-----------------	----------	---------------------------------

Chapitre 7 - SECURITE SOCIALE

Page 16/18 – Sécurité Sociale

Charges globalement en diminution
Important retour du Canton, voir texte préavis

71. Service social

710.3520 – mamans de jour selon heures consommées

710.3522 - accueil préscolaire selon heures consommées

710.3900 – personnes exemptées de la taxe déchets

72. Prévoyance sociale cantonale

Voir texte du préavis

Dans les charges se trouvent les acomptes payés

720.4510 – retour année 2016

720.4511 – retour année 2017

Chapitre 8 - SERVICES INSDUSTRIELS

Pages 17 et 18 – Services Industriels et Résultat

+CHF 0

81 - Service des eaux :

Équilibré par attribution du solde aux fonds de réserve

Solde du fonds de réserve CHF 1'233'194.48,

Plus CHF 134'062.45

84 - Service de la chaleur – force :

840.3141 – recherche problème et remplacement filtre

Résultat

+CHF 924'701.97
Revenus

voir texte du préavis

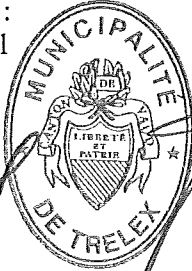
Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Trélex

Vu	Le préavis N° 3/2018 de la Municipalité
Entendu	Le rapport de la commission de gestion
Considérant que	Cet objet a été porté à l'ordre du jour
Décide	D'accepter le préavis concernant le rapport sur les comptes de la commune de Trélex pour l'année 2017 De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion. D'accepter le rapport de gestion 2017

Au nom de la Municipalité

Le Syndic : Y. Ravenel		la Secrétaire : L. Suvà
---------------------------	---	----------------------------

Y. Ravenel *L. Suvà*

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 30 avril 2018 et accepté pour être soumis à l'approbation du Conseil communal le 13 juin 2018.

Annexes :

- Comptes par ordre administratif et tableau comparatif
- Bilans comparés
- Tableau des investissements
- Rapport sur la gestion 2017